

Adresse de la société populaire de la vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées) qui félicite la Convention pour le décret qui reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de la vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées) qui félicite la Convention pour le décret qui reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 208-209;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23761_t1_0208_0000_14

Fichier pdf généré le 21/07/2021

ves qui ne rougiront pas de combattre leurs propres bienfaiteurs. Mais bientôt eux-mêmes il partageront notre sainte indignation contre la tyrannie, et tourneront leurs armes contre les tyrans. Ceux-ci n'en peuvent imposer longtemps, leurs ruses s'épuisent avec le sang des conspirateurs. S. et F. »

BONTRY, FAREIN, GRAINVILLE

42

Le comité révolutionnaire du district de Périgueux (1) annonce qu'une foule de jeunes Républicains de cette commune, qui n'ont point encore atteint l'âge de la première réquisition, viennent de s'enrôler volontairement sous les drapeaux de la liberté, et de contraindre les administrateurs du district à les équiper pour suivre leurs camarades. Il ajoute que les biens nationaux doublent et triplent leur estimation, et que les ateliers de salpêtre sont en pleine activité. Il joint à son adresse le tableau énumératif des divers effets remis par les citoyens administrateurs du district de Périgueux à l'inspecteur des transports et convois militaires, depuis le 8 ventôse jusqu'au 29 prairial [: Leurs dons... se montent à 324 quintaux de matériaux, 2 950 quintaux de draps de lit, 3 687 quintaux de vieux linge, 55 quintaux de souliers, 555 quintaux de chemises, 140 quintaux de couvertures, etc, 50,220 livres pesant de métal de cloches. La charpie et la filasse sont aussi très abondantes (2).] Il termine par annoncer que les dépouilles du fanatisme ont été envoyées à la trésorerie nationale ; et qu'il est parti pour Toulouse une quantité considérable de métal de cloches pour la nouvelle monnaie de billon.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés(3).

[Applaudissements].

43

La société populaire de Bort, chef-lieu de canton, district d'Ussel, département de la Corrèze, félicite la Convention sur le décret du 18 floreal, et témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, deux des plus zélés défenseurs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Bort, 26 prair. II] (5).

(1) Dordogne.

(2) *J. Paris*, n° 563 ; *M.U.*, XLI, 460.

(3) *P.V.*, XLI, 284. *Bⁱⁿ*, 3 therm. (2^e suppl^t) ; *Mess. soir*, n° 696 ; *M.U.*, XLI, 460 ; *C. Univ.*, n° 928 ; *J. Perlet*, n° 662 ; *J. S. Culottes*, n° 517.

(4) *P.V.*, XLI, 284. *Bⁱⁿ*, 3 therm. (2^e suppl^t).

(5) C 310, pl. 1211, p. 35.

« Représentans.

Des monstres, dont votre sagesse a purgé le sol de la liberté, avoit repandu une doctrine dont nos cœurs ont gemi, mais la memorable journée du 18 floreal vient de porter la joie et le calme a nos cœurs ... ouï. Sages Législateurs il existe une etre Suprême, notre ame immortelle nous le dit, nous le sentons, il nous parle, et ne cesse de s'écrier du fond de nos cœurs, Republicains soyés vertueux, pressés vous autour de vos législateurs, ils finiront de compléter le bonheur du genre humain. Aussy d'un mouvement spontané, nous avons de nouveau juré guerre éternelle a la tiranie, soumission aux loys, respect a la Convention nationale et voté des remerciements aux Comités de Salut public et de Sureté générale.

Peres de la Republique, faut il qu'après avoir fait retentir les airs de chans d'allégresse Décady dernier, nous tombions dans les cruelles angoisses de la crainte pour vos jours précieux... faut il que la terre porte encore des monstres qui avec de lor payent des infames scellerats pour egorger... qui hélas... qui, Robespierre et Collot D'herbois... hommes justes, amis de l'humanité. un Mot ... un mot, vos ennemis les ennemis de l'humanité, de la vertu, qui se sont concentré dans l'antre de George, a Londres, n'existeront plus. »

DULAC (*présid.*), YVERNAT (*V^e-présid.*), GAUTIER (*ex-secrét.*)
[et 35 autres signatures illisibles.]

44

La société populaire et républicaine d'Honfleur (1) félicite la Convention sur ses immenses et glorieux travaux, et l'invite à ne les quitter que lorsqu'elle aura forcé les despotes à reconnoître la majesté du peuple français, ses vertus et ses lois.

« L'école de Mars que vous venez, dit-elle, d'établir pour la jeunesse, va former des républicains qui apprendront à vivre et à mourir pour la patrie. Vous ne vous bornerez pas à cet établissement, vous créerez aussi des écoles de manœuvres pour la navigation, et vous ne vous séparerez que lorsque vous aurez consolidé la félicité publique ».

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

45

La société populaire de la vallée d'Aure (3), district de la Neste, département des Hautes-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et principalement sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et qui reconnoît l'immortalité de l'ame,

(1) Calvados.

(2) *P.V.*, XLI, 284. *Bⁱⁿ*, 3 therm. (2^e suppl^t).

(3) Ayant son siège dans la comm. d'Arreau.

et l'invite à rester à son poste. « La volonté du peuple français, dit-elle, vous l'ordonne; son bonheur vous le commande; nos cœurs sont tout à vous, puisque vous avez rempli au-delà de l'espérance humaine l'engagement que vous avez pris de nous rendre libres et heureux ».

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (1).

[Arreau s.d.] (2).

« Vos decrets immortels ont repandu la joie, et la consolation au milieu de nos rochers sauvages, nous y aimions la justice, et la vertu, vous l'avez mise à l'ordre du jour; Nous haïssions les tyrans et les traîtres, vous les punissez sans cesse.

J'amaï nous ne crumes que le tombeau fut l'azile eternal du vice et de la vertu, vous avez proclamé l'immortalité de l'ame, il nous étoit cher de rapporter à l'être supreme toutes nos bonnes actions, vous avez reconu solemnelement son existence, nous voulions etre libres, vous avez fondé notre liberté sur de[s] baze[s] eternelles. La Sainte Egalité fut toujours dans nos co[e]lurs, vous nous l'avez rendue plus chère, en la repandant sur toute la France. Jamais nous ne courbames nos têtes sous de seigneurs ni de maitres. Vous avez décrété que les fronds des français nauroient Jamais plus à Rougir de leur presance. Les pretres nous retinrent trop longtemps dans l'esclavage de presugés de la superstition, vous nous en avez affranchi: les sueurs que nous repandons en cultivant nos campagnes arides, ne coulent plus pour les plaisirs et les débauches d'une Cour corrompue. Elles coulent pour la Patrie, elles coulent pour les enfant de la grande famille, elles coulent pour les exterminateurs de Tyrans et les vengeurs de l'humanité. Jamais aussi elles ne presenterent une si magnifique abondance. Dans presque tout le sol françois les arts fleurissent l'industrie est honorée, tous les talens sont à leur place, tous les co[e]lurs vraiment françois sont épanouis. Le froid de la terreur du désespoir, et bientôt de la mort est seul dans ceux des mechans et des fripons.

Fondateurs de la republique, voila ce que nous nous redisons tous les jours quand nous rentrons les soirs dans nos foyers, ces aziles de la simplicité et de la vertu du premier age: et si nous n'avons pas la consolation de pouvoir le repeter à nos enfans, nous en avons une plus grande, c'est de penser, *que tous oui tous*, combattent vaillamment pour nos saintes loix sur la frontiere que nous habitons, et que nous avons juré de deffendre, ou de perir.

Au milieu de tant de jouissances un sentiment profond de douleur est venu nous affliger, vos jours ont été menacés et 2 republicains qui honorent leur patrie, ont été à la veille de perir. Ah ils ne fussent pas morts ces Republicains courageux, ils eussent toujours vecu dans nos cœurs, dans toutes nos affections; nous avons rendu grace à l'immortel qui veille sur la republique de les avoir conservés à notre amour.

(1) P.V., XLI, 285. B^m, 3 therm.; J. Fr., n° 660 (« la Soc. d'Avaux »); J. Sablier, n° 1441; Débats, n° 670; J. Paris, n° 569; Audit. nat., n° 668.

(2) C 310, pl. 1211, p. 34.

Nous ne vous parlerons pas des succès prodigieux de nos armées de terre et de mer, nos enfans ne font que remplir leur devoir. Votre genie plane constamment sur leurs tetes, et dirige tous leurs mouvemens et toutes leurs pensées. Vous avez scû communiquer à leurs co[e]lurs ce feu brillant de la Liberté qui devore les thrones et consumera bientôt tous les monstres qui les occupent.

Soldats de la republique dignes enfans de la patrie continués à acquitter aussi honorablement votre serment, le serment de tous les françois, que votre haine que votre rage pour les tyrans et leurs vils esclaves egale notre passion pour la liberté, frapes droit au cœur tous nos ennemis, on vous la dit, les morts sont les seuls qui ne reviennent pas, la Convention l'a ordonné au Nom de la republique qui ne veut plus permettre que ses ennemis vivent. Et Vous peres de la patrie vous vengeurs et bienfaiteurs de l'humanité dégradée achevés votre ouvrage, réstés inbranlables dans ce Sénat auguste. La volonté du Peuple français vous l'ordonne, son bonheur vous le commende. Nos cœurs sont tous à vous, puisque vous avez rempli au dela de l'esperance humaine lengagement que vous aviez pris de nous rendre libres et heureux. »

P.c.c. [signature illisible.]

46

Le conseil général de la commune d'Alais, district d'Alais, département du Gard, adresse à la Convention nationale l'extrait de son procès-verbal du 1^{er} frimaire, qui constate le brûlement qui a été fait, aux cris mille fois répétés de *vive la République*, des différens titres féodaux qui restoient au pouvoir des particuliers et depositaires publics de son arrondissement, avec les discours relatifs à cette circonstance prononcés par le procureur de la commune et le commandant de la force armée. A cet extrait est jointe la liste des effets offerts en don patriotique par la commune d'Alais, depuis l'installation de la nouvelle municipalité, qui eut lieu le 17 octobre 1793 (vieux style).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait du p.v. du 1^{er} frim. II] (2).

Le Conseil Général de la commune d'Alais, district d'Alais, Département du Gard, qui avoit réuni les differents titres feodaux qui étoient au pouvoir des particuliers et depositaires publics de son arrondissement, fit annoncer que le brulement en serait solemnellement fait aujourd'hui, à 2 heures après-midi, sur la place de la Liberté.

Le Citoyen Colomb procureur de la Commune de Nismes, Commissaire délégué par les 3 autorités constituées de ladite ville, investi des pouvoirs du représentant du peuple, le Citoyen Viennet Commandant de la force armée, le Citoyen Blancard, officier de la gendarmerie, les membres composant

(1) P.V., XLI, 285.

(2) C 309, pl. 1201, p. 10 et 11.